



12 **CRÉATION** Institut qui concilie anthropologie et théologie
12 **SANIMA** 800 éleveurs renoncent aux bovins en 8 ans
13 **AGGLO** Rythme de croisière pour le réseau économique

14 **AVRY-ROSÉ** Pollution d'une nappe phréatique
15 **GRUYÈRE** Premières victimes de la guerre des pharmacies
18 **AVENCHES** Redynamiser le centre avec un marché

Neuf ans pour le revendeur d'un gang de trafiquants d'héroïne

FRIBOURG • Pris dans l'opération Albatros, la plus grosse saisie d'héroïne «fribourgeoise», un des seconds couteaux de la bande a été jugé hier par le Tribunal de la Sarine.



Pour les enquêteurs, le trafic réalisé par cette bande peut être estimé à un kilo d'héroïne par semaine, de 2001 à mars 2002.

VINCENT MURITH-A

ANTOINE RÜF

Le silence est d'or. Et permet de gagner pas mal de temps, qui est de l'argent. C'est ainsi que le Tribunal de la Sarine a pu liquider hier en un jour le procès d'un Albanais de 27 ans, «travaillant» dans le cadre d'un important réseau international de trafiquants d'héroïne démantelé en juin 2002 (voir ci-dessous). Elton*, a en effet accéléré la procédure en restant pratiquement muet devant ses juges. Son obstination à se taire et à nier l'évidence n'a pas empêché les juges de le condamner à neuf ans de réclusion et à l'expulsion à vie du territoire suisse, pour sa participation à l'importation et à la commercialisation d'une quantité de drogue comprise entre 9,7 et 14,7 kilos.

Elton avait été arrêté dans le cadre de l'opération Albatros, qui avait permis la saisie de 20 kilos d'héroïne. «Coincé» pour quelque 600 grammes, qu'il lui avait bien fallu avouer, il était en fait un des maillons principaux du réseau des «mules», des revendeurs, actif de Berne à Genève. Vendant directement de la drogue, il avait développé un réseau de distribution en gérant le travail de jeunes compatriotes, souvent mineurs, chargés des transports et des ventes.

Et ça roulait: chaque fois qu'une «mule» tombait au champ d'honneur, et quelle que soit sa place dans

le réseau, elle était remplacée par une tête nouvelle, venue clandestinement par l'Italie.

UN KILO PAR SEMAINE

Pour les enquêteurs, le trafic réalisé par cette bande peut être estimé à un kilo d'héroïne par semaine, de 2001 à mars 2002. Autant dire que les quantités reprochées à l'accusé ne représentent que la pointe de l'iceberg. Une pointe que les enquêteurs ont dû dégager avec des prudences d'archéologues, accumulant les indices et les recoupements.

Avec toutefois un élément solide au départ, les aveux circonstanciés d'un des deux «oncles» qui diri-

geaient et approvisionnaient tout le réseau. Toutes les vérifications auxquelles les enquêteurs ont procédé ont permis de démontrer l'exactitude des déclarations de l'«oncle».

Saluant le travail «titanesque et formidable» de la police dans ce dossier, le substitut du procureur Fabien Gasser a fustigé aussi bien le rôle de l'accusé dans la propagation de ce «cancer social» que représente le trafic de drogue que son attitude lors de l'enquête et devant les juges, avant de requérir douze ans de réclusion et l'expulsion à vie contre Elton. Qui, cerise sur le gâteau, s'était évadé d'une prison zurichoise où il séjournait... pour trafic de drogue.

Plutôt mal pris pour défendre un client qui nie l'évidence et s'enferme dans des histoires abracadabrantes, son avocat, Lachemi Belhocine, a fait ce qu'il pouvait pour instiller un peu de doute dans les seize pages de certitudes de l'ordonnance de renvoi, tentant de démontrer que l'accusateur principal d'Elton n'est pas toujours si fiable que le juge d'instruction le pensait. Son appel à la clémence n'a pas spécialement attendri les juges, restés sur l'impression du dernier mot de l'accusé. Qui a saisi cette occasion pour clamer à nouveau sa (presque) totale innocence. AR

* Prénom fictif

Un coup à quatre millions

Avec 20 kilos d'héroïne et 9 kilos de produit de coupage séquestrés, l'opération Albatros a représenté la plus importante saisie de drogue effectuée en Suisse pour le compte des autorités fribourgeoises. L'héroïne saisie à Chiasso représentait une valeur de 500 000 francs. Vu son degré de pureté, la drogue, une fois coupée, pouvait rapporter jusqu'à quatre millions, estimait Michaël Perler, le chef de la Police de sûreté fribourgeoise, lors de la conférence de presse qui avait suivi l'arrestation de la bande en juillet 2002.

L'héroïne a été produite en Afghanistan. Elle a transité par la Turquie et les Balkans avant d'arriver au Kosovo, où elle a été cachée sous

le châssis d'un bus Mercedes, où les spécialistes des douanes ont eu les plus grandes difficultés à la trouver tant elle était bien camouflée.

Les investigations ont duré six mois et nécessité la collaboration étroite des polices bernoises et fédérale et de 150 gardes-frontières. La Sûreté fribourgeoise a engagé 23 de ses quelque 70 inspecteurs sur ce dossier. Au total, l'enquête a demandé 35 000 heures de travail, dont environ 3500 effectuées en heures supplémentaires. La Sûreté ne pouvait en effet pas laisser tomber toutes ses autres activités pendant que la moitié de son effectif était mobilisée sur cet unique dossier. AR

CONSTITUTION

Claude Lässer, opposant déclaré? «C'est une erreur»

COUAC • C'est une publicité qui a paru hier dans *La Liberté*. Une publicité émanant du comité d'opposition à la nouvelle Constitution fribourgeoise, assortie d'une liste de noms. Jusque-là, rien d'anormal. Si ce n'est que parmi ces noms figure celui du conseiller d'Etat radical Claude Lässer... Etonnant que le directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions se démarque ainsi publiquement de la position officielle du gouvernement, qui encourage le peuple à voter oui le 16 mai. Autant dire que c'est le Conseil d'Etat qui doit être surpris. C'est le cas pour Pascal Corminbœuf, directeur des Institutions, de l'agriculture et des forêts, qui préfère laisser à Michel Pittet le soin de s'exprimer. Le président du gouvernement rappelle que le Conseil d'Etat a pris position, et que les sept membres la respectent. «Je ne sais pas ce qui s'est passé», déclare-t-il enfin avant de contacter Claude Lässer pour y voir plus clair.

«JE NE COMPRENDS PAS»

Et c'est un directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions tout remué qui rappelle *La Liberté*: «C'est une erreur!» Une erreur, Monsieur Lässer? «Oui. Le Conseil d'Etat a pris position. En tant que membre du gouvernement, je suis donc derrière cette décision. Il est exclu que je figure dans un comité d'opposition. Je ne comprends pas. Peut-être me suis-je trompé dans une assemblée en signant une feuille que j'ai prise pour une liste des présences. Mais je vais faire le nécessaire pour corriger le tir.» Jean-Pierre Siggen, responsable de la plate-forme du comité d'opposition (qui sera présenté aujourd'hui à la presse) déclare n'avoir fait que collecter les listes de noms qui lui sont parvenues de différents organes ou partis politiques. Et renvoie donc à Véronique Monney, chargée en partie du listing radical, pour une explication. Elle aussi dit sa surprise, d'autant que la récolte des signatures des opposants ne s'est pas faite à la légère: «Ces personnes se sont inscrites par écrit. Il ne devrait donc pas y avoir d'erreur. Mais nous allons tout de suite retirer le nom de M. Lässer.»

Le conseiller d'Etat rappelle quelques minutes plus tard pour préciser: «J'ai regardé avec d'autres personnes qui ont signé la même feuille que moi. Et il s'agissait bien d'une liste de présence. C'est clair là-dessus. Je ne vois donc pas d'où peut venir l'erreur. Je mène-rai ma petite enquête.»

KESSAVA PACKIRY

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ